

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 26 septembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **26 septembre 2019 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le **20 septembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRLIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES GARCIA à M. FLAMAND
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE MME SCHWARZ à M. DETHOU
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. HUET – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°26 – DB du 26/09/2019

Rapporteur : M. MACHADO

**Etudes de programmation en vue de la construction d'un nouveau
complexe aquatique sur le site Eiffel
Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Grand Est**

Depuis le 1er janvier 2010, le Bassin de Pompey s'est vu transférer la compétence pour la construction, l'entretien et le fonctionnement des piscines Nautic Plus à Pompey et Charles Kaufmann à Champigneulles.

En 2013, une étude stratégique portant sur ces équipements aquatiques intercommunaux a démontré la nécessité de concevoir un nouvel équipement, hypothèse présente dans tous les scénarios envisagés, en raison de la vétusté technique de la piscine Nautic Plus.

C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes a souhaité engager les études liées à la conception d'un nouvel équipement aquatique, visant à remplacer la piscine Nautic Plus de Pompey mais également à développer une offre nouvelle, en adéquation avec les attentes et pratiques actuelles.

Ce nouvel équipement trouvera sa place sur le site Eiffel, situé au cœur de l'histoire et du territoire du Bassin de Pompey. Connecté sur le Sillon Lorrain (A31, RD657, Moselle, Voie ferrée, pistes cyclables), son potentiel d'attractivité est très important. Aujourd'hui majoritairement en friche, le site de 5 ha a vu s'installer le siège de la Communauté de Communes, une crèche de 60 places, ainsi qu'un pôle tertiaire de 6 000 m².

Au-delà d'un nouvel équipement aquatique, le projet de reconversion de la friche du « site Eiffel » prévoit également la création d'un écoquartier et l'implantation d'équipements stratégiques.

Par délibération du 27 juin 2013, le Conseil de Communauté a autorisé le Président à engager les études de programmation liées à la conception de ce nouvel équipement aquatique et à recourir à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au regard de la spécificité et de la technicité inhérentes à ce type d'équipements.

Par délibération du 28 mars 2019, le Conseil Communautaire a par ailleurs décidé d'ouvrir une autorisation de programme pluriannuelle ayant pour objectif d'ouvrir les crédits nécessaires à la continuation du projet de construction en phase pré-opérationnelle.

Enfin, s'il s'inscrit dans les ambitions portées par le Bassin de Pompey, ce nouvel équipement entre également en complémentarité avec les enjeux de la Région Grand Est qui porte une politique ambitieuse tant en faveur de la requalification des friches que de la transition énergétique via le programme Climaxion.

Dans un premier temps, en phase Etude, il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante de solliciter un soutien financier de la Région Grand Est au titre du dispositif *Traitement et Requalification des friches publiques*, pour l'étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir.

Le taux d'intervention de la Région Grand Est dans le cadre de ce dispositif est de 50 %, plafonné à 50 000 €.

Le montant total des études de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage étant estimé à 335 950 € HT, le plan de financement envisagé pourrait être le suivant :

<i>DEPENSES</i>	<i>Montant HT</i>	<i>RESSOURCES</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Etudes de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage	335 950 €	Aides publiques (1) :		
		Collectivités locales groupements : - Région	50 000 €	15%
		SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES :	50 000 €	15 %
		AUTOFINANCEMENT	285 950 €	85 %
TOTAUX	335 950 €		335 950 €	100 %

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission des Services à la population du 5 septembre 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Grand Est au titre du dispositif *Traitement et Requalification des friches publiques*, pour l'étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la construction d'un nouveau complexe aquatique sur le site Eiffel.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant au dossier de demande de subvention auprès de la Région Grand Est dans le cadre des études préalables à la construction d'un nouvel équipement aquatique.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC